

## CHAPITRE X

### LE RETOUR ET LA MORT DU SAINT

Passage de saint Pierre à Hautes-Bruyères. — Il consacre la chapelle du château de Montmorency. — Au monastère des Vaux-de-Cernay il consacre une chapelle. — Retour par la Champagne. — Il consacre un autel en l'honneur de saint Bernard au monastère de Longny. — Miracles accomplis à cette occasion. — Retour du saint en Savoie. — Il est présent à Lyon à une donation faite aux Cisterciens de la Chassagne. — En Maurienne il assiste à la consécration de Réginald, évêque de Bath. — Pierre et les moines de Chalais. — Nouvelle mission du pape auprès des moines de Bellevaux en Franche-Comté. — Avant d'arriver au monastère, il est arrêté par la fièvre. — Il meurt à Bellevaux quelques jours après.

Le saint reprit alors le chemin de la Tarentaise. Quelques-unes des étapes de son voyage nous sont connues. A la nouvelle de son passage, de tous côtés on sollicitait sa visite. C'est ainsi que la reine de France elle-même, Alix, le pria de s'arrêter au monastère de Hautes-Bruyères, de l'ordre de Fontevrault. Cette maison avait été fondée par la fameuse Bertrade, épouse de Foulque comte d'Anjou, que le roi Philippe I<sup>er</sup> enleva en 1093 et dont il fit sa femme, bravant les protestations de son entourage, et les censures des prélats du royaume, ainsi que celles du pontife romain. Quand mourut le roi, Bertrade, qui avait pris le titre de reine à la mort de Berthe, l'épouse répudiée, se donna corps et biens

à l'ordre de Fontevrault (1) Elle se retira au monastère de Hautes-Bruyères, qu'elle fonda sur ses terres aux environs d'Évreaux, et où Robert d'Arbrissel lui-même, le fondateur du nouvel ordre, vint l'installer comme prieure à la fin de 1115.

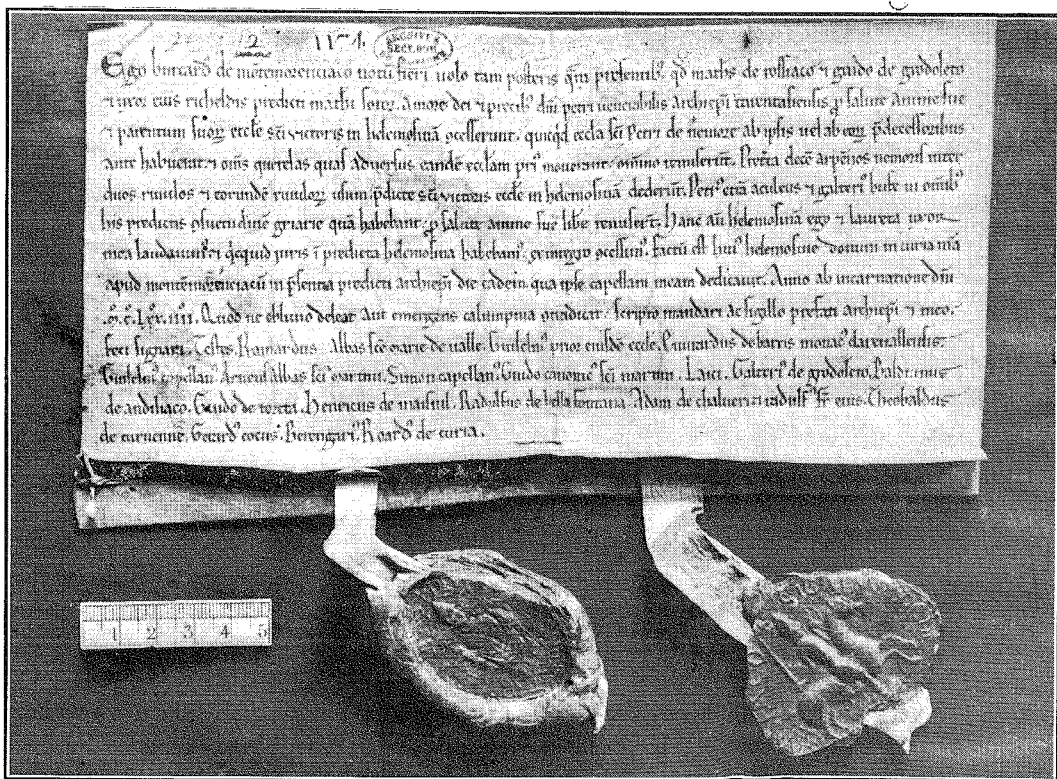
Saint Pierre se rendit à l'invitation de la reine. Il consacra au monastère un autel nouvellement érigé. Il y rendit aussi la vue à un aveugle, par le signe de la croix.

De la tout porté à croire qu'il se rendit à Montmorency, où il consacra la chapelle du château, à la demande de Bouchard V, baron de Montmorency (2).

(1) Foulque de Réchin, comte d'Anjou, premier époux de Bertrade, avait eu d'un autre lit une fille, Ermengarde, qui devint comtesse de Bretagne par son mariage avec Alain Fergant. Au moment où Bertrade quitta le monde, elle fut suivie à Fontevrault par Ermengarde, tandis que le mari de celle-ci se retirait au monastère de Saint-Sauveur de Redon.

Plus tard, la comtesse de Bretagne, ayant quitté Fontevrault, se mit sous la direction de saint Bernard. On croit qu'elle se retira dans la suite auprès de Redon avec quelques compagnes, et qu'elle vécut là en s'exerçant à la pratique de la règle de Cîteaux. Ce qui est certain, c'est qu'on lui doit, ainsi qu'à son fils Conan, la fondation du monastère de Buzay, sur les bords de la Loire, entre Nantes et Paimboeuf, où les moines de Clairvaux vinrent s'installer en 1135. Deux des plus belles lettres de saint Bernard sont adressées à Ermengarde. Le ton d'affectueuse tendresse qu'on y voit peut sembler étrange sous la plume d'un moine, mais c'est à qui ne connaît pas la hauteur et la pureté serene des sentiments de l'auteur du commentaire sur le cantique de Salomon.

(2) Bouchard était fils de Mathieu de Montmorency, qui épousa en secondes noces Alix de Savoie, sœur du comte Arnédée, veuve de Louis VII le Gros, et mère de Louis le Jeune. Il avait un frère, Thibaud de Marly, qui, quelques années plus tard, prit l'habit cistercien à l'abbaye de Notre-Dame-du-Val, où l'on croit que, dans la retraite, il composa des vers. On lui a quelquefois attribué les Vers sur la mort, qui sont en réalité l'œuvre d'Héland, moine cistercien de l'abbaye de Froidmont, au diocèse de Beauvais.



Sceau de saint Pierre

Sceau de Bouchard de Montmorency

Donation en faveur de l'abbaye de Saint-Victor de Paris

On possède encore la charte où le fait se trouve relaté. Cet acte, signé à Montmorency en présence de Bouchard et approuvé par lui, est une donation de plusieurs revenus à l'abbaye de Saint-Victor de Paris faite pour l'amour de Dieu, et à la prière de Pierre de Tarentaise. On y lit que l'acte fut passé en sa présence le jour même où il consacra la chapelle du château (1). On possède l'original de cette charte où se trouve encore attaché le sceau de l'archevêque, à côté de celui de Bouchard de Montmorency (2). Parmi les témoins figurent l'abbé de Notre-Dame-du-Val et un moine de Clairvaux.

C'est au cours de ce voyage que notre saint se rendit à l'abbaye des Vaux-de-Cernay. Cette maison célèbre était passée à l'ordre de Cîteaux en 1147 avec toute la congrégation de Savigny. Notre archevêque y consacra l'autel de la première chapelle de la croisée de l'église, du côté du midi, en l'honneur des apôtres saint Jacques et saint Philippe, comme nous l'apprend Dom Louvet, prieur des Vaux, qui écrivit au xvii<sup>e</sup> siècle l'histoire de cette abbaye (3). De la vaste église, en grande partie détruite au commencement du xix<sup>e</sup> siècle, on voit encore debout la façade, quelques pans de murs, et les deux chapelles du transept du midi, dont la plus grande est celle que consacra saint Pierre.

(1) L'original se trouve à Paris aux Archives Nationales. (Renseignements dû à M. le chanoine Garin). Voir le texte dans *Gallia Christ.*, t. XII, Instr., col. 386.

(2) MABILLON, *De re diplomatica*, p. 151 D, cite les deux sceaux qui sont appendus à cet acte, comme exemple de sceaux de couleur jaune du xiv<sup>e</sup> siècle.

(3) Biblioth. Nationale, MS., collection Clairambault, n<sup>o</sup> 991. — Dom Louvet ajoute que le souvenir de cette consécration était conservé par un parchemin recouvert d'une vitre et enclavé dans la muraille de la chapelle.

Le passage de l'archevêque est encore signalé en Champagne, à Bar-sur-Aube, où il se signala par des miracles. C'est là que, harcelé par un aveugle qui implorait sa guérison, il finit par lui répondre : « Ne désire donc pas tant « la vue, tu voierais encore bien plus si tu voyais clair : *Noti « magnopere desiderare ut videas, vacares latrocinis si vide- « res* » (1). Le malheureux, malgré son infirmité, était en effet un larron notoire.

Dans l'église, comme il distribuait aux pauvres les offrandes des fideles, il y en avait un qui criait la faim sans pouvoir rien obtenir. Il y mettait tant d'insistance que le saint, s'approchant de lui, « Mange d'abord ceci, lui dit-il, « et cesse de te plaindre, *Hanc comede, et ab hujus modi « petitione desiste* » (2); et en même temps il découvrait aux yeux de tous une galette entière, que le faux affamé tenait cachée sous son manteau.

En Champagne encore, le saint visita le monastère de Longnay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Langres. Il y était invité par l'évêque lui-même, par l'abbé et les moines, à aller consacrer un autel élevé à la mémoire de saint Bernard, qui venait d'être inscrit au catalogue des saints, le 18 janvier 1174. Plusieurs liens attachaient à l'ordre de Cîteaux Gauthier, évêque de Langres. D'abord le seul fait de posséder Clairvaux dans son diocèse aurait suffi à expliquer son attachement à l'ordre; mais, de plus, il était fils de Hugues II de Bourgogne, et l'histoire de sa famille se confondait avec celle des commencements de Cîteaux. C'était Eudes, son grand-père, qui, par ses donations, avait

(1) *AA. SS. Boll.*, Mai t. II, p. 329 B.

(2) *Id.*, *ibid.*, 329 C.

aidé au développement du Nouveau Monastère; ses restes, ainsi que ceux de Hugues II, reposaient dans l'église de Cîteaux. La même année, ce fut Gauthier de Langres qui consacra la nouvelle église de Clairvaux, qui venait d'être augmentée d'une abside et de neuf chapelles au pourtour; en même temps il présida à l'élevation du corps de saint Bernard, en compagnie de l'archevêque de Lyon, Guichard, qui n'était autre que l'abbé de Pontigny qui, dix ans plus tôt, avait reçu dans son abbaye saint Thomas de Cantorbéry.

Au monastère de Longnay, les fêtes en l'honneur du saint abbé de Clairvaux, comme aussi la présence de notre archevêque, avaient attiré un concours de peuple tel qu'on n'en avait jamais vu. Ce n'est pas d'hier que les voleurs profitent de ces grandes cérémonies pour faire main basse sur les menus objets du culte dans les églises. Une croix d'argent disparut de cette façon. Elle contenait une relique de la vraie croix, et les frères crurent devoir en avvertir le saint prélat. Celui-ci lança publiquement l'anathème contre le coupable, et lui interdit, au nom du Christ, de sortir de l'enceinte du monastère avant d'avoir restitué; affirmant que le voleur ne pourrait en aucune façon emporter le petit reliquaire. Le malheureux attendit jusqu'au lendemain le départ du saint pour s'enfuir, mais, même alors que celui-ci eut quitté le monastère, il ne put s'en aller à son tour, qu'après avoir replacé la croix sur l'autel où il l'avait dérobée.

Deux autres cas du même genre nous sont contés encore. C'est ainsi qu'une femme, ayant vu un vase de bois le désira; l'ayant désiré, le prit et le cacha, et l'ayant caché l'emporta, *concupiverat visum, tulerat et absconderat con-*

*cupitum, absconditum asportabat infelix* (1), comme se platt à dire Geoffroy, dans une fine analyse de l'acte de la volense, où il y a comme un souvenir de la chute d'Ève, décrie au premier livre de la Genèse. La malheureuse fut aussitôt punie par où elle avait péché ; c'est-à-dire dans ses yeux, par où la mort était entrée dans son âme ; elle s'aperçut qu'elle devenait aveugle. Appelant alors un des frères, elle lui remit le vase, et échappa ainsi à l'aveuglement vengeur de son méfait.

Un autre encore jetait au portier une coule de moine qu'il avait volée, en disant : « Débarasse-moi de ce vêtement « que malgré tous mes efforts, je n'ai pu emporter, retenu « que j'étais par je ne sais quelle force ».

Le saint archevêque, dont la réputation de thaumaturge était répandue partout, se vit aussi amener un jeune homme possédé du démon, et qui depuis huit jours n'avait pris aucune nourriture, ni pu proférer aucune parole. A l'ordre qui lui fut donné par le saint de se tenir tranquille et de parler, le malheureux n'obéit pas. Alors l'archevêque, dans un mouvement d'indignation contre le démon, frappa notablement possédé à la poitrine. Aussitôt celui-ci expulsa le démon avec tous les honneurs qui convenaient, par une voie qu'on lira dans le texte latin : *Nec mora, per fluzum ventris obocorum, ut jussum est, aller daemonum exit* (2). Mais un autre démon tenait encore le jeune homme. Sans plus attendre, à raison de la foule qui le pressait de tous côtés, le prélat entra dans l'église avec le possédé et lui imposa les mains : un vomissement s'ensuivit d'une affreuse odeur ; après

quoi le malheureux retrouva un peu de calme. Il se mit ensuite à parler, mangea et se comporta depuis en tout comme tout le monde.

Les historiens de saint Pierre, liant comme en une suite chronologique les faits rapportés ici par Geoffroy ont jusqu'à présent placé ici le passage du saint en Franche-Comté, et son arrêt au monastère de Bellevaux où il mourut. Ce qui fait qu'après sa mission en Normandie, il n'aurait pas revu son diocèse. Il est cependant à peu près certain qu'il retourna jusqu'en Tarentaise. On sait, en effet, qu'il se trouvait en Maurienne au mois de juin 1174 pour le sacre de l'évêque de Bath en Angleterre.

Après le meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, pour être absous de l'excommunication et pour éviter l'interdit qui ne pouvait manquer d'être jeté sur son royaume, le roi d'Angleterre, après avoir fait pénitence publique au tombeau du martyr, prit l'engagement de ne plus s'ingérer désormais dans la nomination des évêques de son royaume, et de laisser aux églises toute liberté.

Plusieurs sièges épiscopaux étaient vacants. Le roi n'avait pas grand hâte d'y pourvoir, car par une coutume abusive, il en touchait les revenus tant que durait la vacance. Mais l'engagement qu'il venait de prendre allait bientôt mettre fin à cet état de choses. En 1173, on nomma des évêques à tous ces sièges. A Cantorbéry, l'église primatiale d'Angleterre, ce fut Richard, prieur du monastère bénédictin de Douvres, qui fut élu.

Mais le jeune roi d'Angleterre s'éleva contre ces élections, sous le prétexte qu'elles s'étaient faites sans son assentiment ; et, prétendant être seul roi d'Angleterre, il s'opposa à la consécration des nouveaux élus.

(1) *AA. SS. Boll.*, Maii t. II, p. 328 F.

(2) *AA. SS. Boll.*, Maii t. II, p. 329 A.

On eut alors recours au souverain Pontife. Pour déjouer les intrigues du jeune roi, Richard, l'élu de Cantorbéry, partit pour Rome. Il était accompagné d'un autre évêque dont l'élection avait rencontré beaucoup d'opposition : c'était Réginald, archidiacre de Salisbury, élu au siège de Bath (1). Ils partirent vers la fin de 1173 et firent route par la Maurienne (2), où la neige, qui rendait le passage impraticable les retint quelque temps à Termignon, au pied du Mont-Cenis (3).

Richard, sur lequel le pape n'avait que des renseignements favorables, fut consacré à Anagni le 8 avril. Quant à Réginald, sa consécration fut différée. Il semble que ce fut à cause des mauvais bruits répandus sur son compte par ses ennemis. Entre autres choses, on l'accusait d'avoir été l'ennemi déclaré de saint Thomas, et même d'avoir été compromis dans le meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, qui venait d'être placé sur les autels le 21 février 1173. Sa naissance aussi était l'objet des médisances, son père n'étant autre que Jocelin, évêque de Salisbury.

Il est certain que Réginald n'était pas l'ami de saint Thomas ; on ne s'en étonnera pas quand on apprendra que

(1) Réginald, *Reginaldus* est la forme la plus communément reçue ; mais on rencontre aussi les formes de *Renaldus*, *Ragnerus* et même *Rogerus*.

(2) Une lettre de Pierre de Blois, chancelier de l'église de Cantorbéry, nous apprend qu'au passage, Réginald eut à traiter avec Humbert III, comte de Savoie (V. *Petri Blesensis, epist.* LIX, dans *Patr. Lat.*, t. CCVII, col. 175). On peut supposer qu'il s'agissait du mariage d'Alex, fille du comte avec Jean sans Terre ; l'archidiacre de Salisbury avait, en effet, pris part aux négociations de Montferand, au mois de février 1173.

(3) *Petri Blesensis, epist.* LIX, dans *Patr. Lat.*, t. CCVII, col. 175.

celui-ci avait excommunié Jocelin, pour avoir approuvé l'élection du jeune roi d'Angleterre, contrairement aux droits de l'église de Cantorbéry, à qui revenait cette confirmation (1). Quant aux accusations concernant sa naissance, il s'agissait de calomnies, Réginald ayant vu le jour avant que Jocelin fût entré dans les ordres (2).

Il est vrai que l'archidiacre de Salisbury pouvait encourir le reproche de légèreté, car une lettre de Pierre de Blois, à lui adressée, après son élection au siège de Bath, nous fait connaître la grande place que tenait dans sa vie la fauconnerie. Son correspondant lui représente la gravité qu'il va falloir apporter dans sa nouvelle charge, et l'invite à modérer son goût pour la chasse aux oiseaux (3). Quoi qu'il en soit, les choses traînèrent en longueur ; et Réginald quitta la cour romaine sans avoir été consacré.

Nos deux voyageurs s'en retournerent en passant encore par la Maurienne. Reçurent-ils en chemin de nouveaux avis du souverain Pontife ? Ou bien celui-ci laissa-t-il la consécration des évêques élus à la discrétion de l'archevêque de Cantorbéry, auquel il venait de conférer, en même temps que le pallium, le titre de primat d'Angleterre ? C'est ce qu'on est tenté de croire en lisant une lettre de Réginald adressée d'Italie au roi d'Angleterre, où, après

(1) V. *Petri Blesensis epist.* XLV, dans *Patr. Lat.*, t. CCVII, col. 130, note 97.

(2) C'est ce que nous apprend une lettre d'Arnould de Lisieux, dont il sera question plus loin. V. *Patr. Lat.*, t. CCI, col. 113.

(3) V. *Patr. Lat.*, t. CCVII, col. 181. Il va avoir maintenant charge d'âmes, lui dit Pierre de Blois ; c'est aux brebis du Seigneur et non plus aux oiseaux qu'il devra apporter tous ses soins ; et jouant sur les mots : *curram non avium sed ovium susceptis*, dit-il plaisamment.

s'être plaint des retards apportés à sa consécration, l'élu de Bath termine en disant qu'il espère que sa cause, ainsi que celle des autres élus, sera laissée à la discrétion de l'archevêque de Cantorbéry (1).

D'autre part, une lettre d'Arnould de Lisieux, adressée aux archevêques Richard de Cantorbéry et Pierre de Tarentaise, vient appuyer cette opinion. Elle commence ainsi : *Causam venerabilis patris nostri Reginaldi electi Bathoniensis aulivimus ab apostolica maiestata vestrae experientiae commendalam*. Après avoir recommandé la personne de l'élu, confirmé la régularité de l'élection et fait justice des calomnies répandues sur son compte, elle engage vivement les deux archevêques à ne pas laisser plus longtemps l'église de Bath sans pasteur (2).

Ainsi on peut supposer que le pape avait donné à l'archevêque de Cantorbéry le pouvoir de consacrer les nou-

(1) *Speramus tamen in Domino quod mea et aliorum electorum premo, domini Cantuariensis providentiae committitur*. V. BOUGUERT, *Rec. hist. des Gaules*, t. XVI, p. 650 (la lettre est du 5 mai 1174).

(2) Cette lettre est publiée dans MIGNÉ (*Patr. Lat.*, t. CCI, col. 113) sous le n° 88, comme adressée aux archevêques de Cantorbéry et de Tarentaise. On la trouve également dans d'Achery (*Spicilegium*, t. III, p. 510) qui la donne comme adressée aux cardinaux légats Albert et Théoduin. On ne s'explique pas cette divergence. Migne a édité les lettres d'Arnould de Lisieux, d'après un MS du collège Saint-Jean d'Oxford (MS. n° 126). Renseigne ment pris, dans ce manuscrit, qui est du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, la lettre en question, qui porte le n° 79, porte bien l'adresse aux archevêques de Cantorbéry et de Tarentaise. C'est également la même adresse qu'elle porte dans le manuscrit des lettres d'Arnould de Lisieux de la Bodlienne (Auct. F. 1.8) où elle porte le n° 74. (Renseignements dus à l'obligeance de Révérend Walkin W. Williams).

Quant à d'Achery, la lettre est publiée d'après un manuscrit du monastère cistercien de Foucaumont, dont on n'a pu retrouver la trace dans les catalogues des bibliothèques publiques.

veaux élus quand bon lui semblerait. Celui-ci, craignant sans doute de nouvelles difficultés avec le jeune roi d'Angleterre, aurait alors décidé de consacrer l'élu de Bath en cours de route. On peut supposer que, passant par la Maurienne, il prit conseil de l'archevêque de Tarentaise. Les deux prélats demandèrent de nouveaux renseignements et la lettre d'Arnould de Lisieux les décida enfin à agir (1).

Quoi qu'il en soit, Réginald fut consacré en Maurienne, au retour de Rome, la veille de la Saint Jean-Baptiste, c'est-à-dire le 23 juin 1174.

Que Pierre de Tarentaise ait été présent à cette consécration, la chose ne semble pas faire de doute. La chronique de Robert du Mont nous assure même qu'il consacra l'élu de Bath (2) ; mais un autre chroniqueur Raoul de Dicet nous le montre comme prélat assistant de l'archevêque de Cantorbéry (3) ; et la chronique de Godwin qui relate aussi le fait, attribue la consécration à Richard, sans faire aucune mention de l'archevêque de Tarentaise (4). On ne saurait donc dire quel fut le prélat consécrateur (5).

(1) Les derniers mots de la lettre sont très pressants : *Agite itaque et calumniam hanc, quam non altunde quam de zelo matutiae deprehenditis exortam, secundum datum vobis a Deo spiritum et potestatem medic ratione discutite, nec vobis ecclesiae iudificari ditius dilatione aliqua permititis...* *Pat. Lat.*, t. CCI, col. 113.

(2) *Sigeberti Gemblacensis chronica, Auctarium Roberti de Monte, anno 1174, dans Bouguert, Rec. hist. Gaules*, t. XIII, p. 318 ; *Patr. Lat.*, t. CLX, col. 519.

(3) *Radulfus de Diceto*, cité par Bouguert, dans *Rec. hist. Gaules*, t. XXVI, p. 650.

(4) *Godwinus*, cité par les Bollandistes, dans *AA. SS. Maii* t. II, p. 317 C.

(5) M. l'abbé BERNARD, dans son récent ouvrage *Au Pays de Montmaieur*, p. 107, assure que ce fut saint Pierre de Tarentaise qui con-

Quant au lieu de la cérémonie, selon Godwin ce serait Saint Jean en Savoie, in *oppido Sancti Joannis in Sabaudia* ; un autre chroniqueur anglais nous dit que le sacre eut lieu dans l'église Saint-Jean, in *ecclesia Sancti Joannis* (1). S'agit-il là de Saint-Jean-de-Maurienne, siège de l'évêché ? La chose paraît probable ; mais on ne peut l'affirmer, car il existait dans les parages une église qu'on appelait couramment l'église Saint-Jean, celle du Moutiers-Saint-Jean, à la Trinité, dans la vallée de la Rochette (2).

Quoi qu'il en soit, quel qu'ait été le prêtre qui consacra l'évêque de Bath, quel qu'ait été le lieu de la cérémonie, rien dans le récit de Geoffroy n'empêche de croire à la présence de saint Pierre en Maurienne à cette époque, sinon que le récit de la mort du saint vient à la suite de faits qui se passent aux environs de Paris et en Champagne. Il ne semble pas, en tout cas, qu'on puisse rejeter cet événement, comme le fait M. Chevray, sous le prétexte qu'à cette époque le saint était en France ; car c'est précisément ce qu'il faudrait prouver (3).

Nous trouvons encore l'archevêque de Tarentaise dans la région en 1174, à Lyon, où il fut présent à une donation

sacra Réginald. Il ne semble pas qu'on soit en droit d'être aussi affirmatif.

(1) *Rogerus de Howeden*, cité dans *Patr. Lat.*, t. CCVII, col. 99, note 74.

(2) M. BERNARD, *op. cit.*, p. 107, pense que la consécration eut lieu à la Trinité.

(3) Voir CHEVRAY, *Vie de Saint Pierre II*, p. 181, la note. L'auteur se borne à dire que la chose n'est pas possible, le saint étant alors en France. Il n'a pas remarqué que le sacre de Réginald est du 23 juin 1174, et que, par ailleurs, il a fixé la mort de saint Pierre à Bellevaux, au 8 mai de la même année.

que sur ses instances Uldric de Villars, doyen de l'église de Lyon, fit aux Cisterciens de la Chassagne. L'acte fut rédigé par Guichard, archevêque de Lyon, que nous connaissons, dans une chambre de son palais appelée chambre de Cîteaux (1).

On voit encore à cette époque l'archevêque de Tarentaise intervenir dans la région pour régler un différend entre les Chartreux et les moines de Bonnevaux ; le monastère même de sa profession. L'affaire avait pris naissance à l'occasion de l'installation récente des Cisterciens de Bonnevaux à l'abbaye de Chalais, toute proche de la Grande Chartreuse.

Chalais, abbaye de Bénédictins fondée vers 1110, était chef de congrégation. Après quelque temps de prospérité, les mauvais jours étaient venus, et le recrutement allant chaque jour en se ralentissant, l'abbé songea à rattacher sa petite congrégation à l'ordre de Cîteaux. On ne s'étonnera pas de le voir s'adresser à cet ordre, quand on apprendra que les moines de Chalais, sans avoir adopté les coutumes des Cisterciens, avaient, en 1148, modelé leurs constitutions sur la Charte de Charité. Bien mieux, ils en conservent le titre ; tout en reproduisant son mécanisme, quant aux visites régulières et aux chapitres généraux, avec une

(1) V. GUICHENON, *Bibliothèque de Bresse*, centur. II, n° 55. On lit à la fin de l'acte : *Hoc autem factum fuit in camera nostra apud Lugdunum, scilicet in camera que appellatur camera Cistercii*. Guichard, on l'a vu, appartenait à l'ordre de Cîteaux. Cette concession, il est vrai, ne porte pas de date, et les supputations de Guichenon pour montrer qu'elle ne peut être antérieure à 1174 ne sont pas convaincantes ; mais la chronique de la Chassagne, que l'auteur n'a pas connue, la place en 1174. V. Abbé MARCHAND, *L'abbaye de Chassagne en Bresse*, p. 24, note 2 ; et le texte de la chronique publié aux pièces justificatives, p. 230 et ss.



fidélité telle que presque tout au long la Charte de Charité des Chalaisiens est la répétition mot pour mot de la charte de saint Étienne. (1)

Depuis longtemps, les moines de Bonnevaux possédaient des pâturages qui touchaient à ceux de Chalais sur les monts de Chartreuse (2). Les rapports que ce voisinage avait fait naître entre les deux maisons furent cause que l'abbé s'adressa, pour l'accomplissement de ses desseins, à l'abbaye de Bonnevaux, qui d'ailleurs était la plus proche.

En conséquence, vers 1163, quelques moines de cette maison furent envoyés pour initier les Chalaisiens aux usages de Cîteaux ; ce que les Chartreux virent de mauvais œil. Ils firent valoir un privilège qui interdisait à tout ordre religieux de s'installer à moins d'une certaine distance de leur monastère sans leur consentement. A cela vint s'ajouter des contestations sur les limites des deux propriétés, suivies bientôt de disputes et de batailles entre bergers des deux maisons. On essaya de s'entendre. Un premier accord eut lieu en 1165 ; suivi d'un autre en 1173, où les limites furent fixées. En réalité, la question n'était pas affaire de limites ; c'était l'installation même des Cisterciens à leur portée, que les Chartreux ne voulaient pas admettre. L'affaire fut portée à Rome, où se rendirent un

(1) V. *Carta Caritatis, constitutiones Calesiensis congregationis ordinis S. Benedicti complotiensis*, dans MARTÈNE, *Thes. nov. anecd.*, t. IV, col. 1211-1216.

(2) Dans une confirmation, faite par le Dauphin en 1230, de toutes les terres cédées aux moines de Bonnevaux par ses ancêtres, on trouve mention de pâturages sur les monts de Chartreuse donnés à Jean, premier abbé, par Guignes et Mathilde son épouse. V. CHEVALLER, *Cartul. de Bonnevaux*, ch. 431, p. 166-167.

moine de Bonnevaux et un Chartreux. En attendant un règlement définitif de cette affaire, le pape délégua aussitôt l'archevêque de Tarentaise, l'évêque de Valence et l'abbé d'Abondance, avec mission d'obtenir le retrait des moines de Bonnevaux installés à Chalais (1). La lettre du pape est datée d'Anagni, le 31 mars ; mais l'année n'en est pas connue avec certitude. Cependant, comme le remarque M. Roman, l'éditeur des chartes de Chalais, trois dates sont possibles : 1173, 1174, 1176, que le pape séjourna à Anagni le 31 mars. L'auteur adopte la date de 1176, rejetant 1173, parce que c'est en cette année même que fut signé, on l'a vu, le second accord ; et 1174 comme trop proche de cet accord, pour que de nouveaux incidents aient eu le temps de se produire. Cette raison n'est pas convaincante. Au contraire, tout dans cette affaire montre que cet accord n'était qu'illusoire, et que les Chartreux préféraient bien ne pas s'en tenir là. De sérieuses raisons font croire que l'archevêque de Tarentaise, délégué par le pape, et dont le nom n'est pas marqué dans la lettre, était notre saint Pierre. D'une part, les relations qu'il avait gardées avec les Chartreux ; de l'autre, son appartenance à l'ordre de Cîteaux, et à la maison de Bonnevaux, ainsi que les liens qui l'unissaient à Hugues, l'abbé de ce monastère, faisaient de lui l'intermédiaire tout indiqué pour régler cette affaire. De plus, comme les choses traînèrent en longueur et que rien ne fut fixé définitivement avant 1177, on est porté à chercher la cause de ce retard dans la mort de saint Pierre.

(1) Voir PIROT DE THOREY, *Cartulaire de Chalais*, p. 46 ; LE COURTEUX, *Ann. ord. Cartus.*, t. II, p. 470 ; ROMAN, *Les Chartes de l'ordre de Chalais*, t. I, p. 110.

Le différend se termina par le retrait définitif des moines de Bonnevaux, le droit des Chartreux étant incontestable ; et les choses furent rétablies dans leur état premier (1).

De tous ces faits, il semble qu'on doive conclure que notre saint, après sa mission auprès des rois, revint dans son diocèse. On a vu que la guerre recommença après Paques qui tombait cette année le 24 mars. Sa mission terminée, l'archevêque dut reprendre le chemin de la Tarentaise, faisant au retour les arrêts qu'on a vus. Il n'y a aucune raison de ne pas admettre sa présence en Maurienne au mois de juin, c'est-à-dire trois mois après que sa présence auprès des princes n'avait plus de raison d'être.

Quant au voyage du saint en Franche-Comté, au cours duquel il mourut à Bellevaux, et que les historiens ont toujours regardé comme une étape du retour de Normandie (2), une bulle inédite et peu connue du pape Alexandre III, dont il sera question au chapitre suivant, nous apprend qu'il fut entrepris pour remplir une nouvelle mission confiée par le pape auprès des moines de Bellevaux (3). Mal-

(1) Voir ROMAN, *Les Chartes de l'ordre de Chalais*, t. I, p. 110, note 4.

(2) Sans doute à la suite de la *Gallica Christiana*, t. XII, col. 707 A.

(3) Voici ce qu'on lit dans cette bulle adressée aux moines de Bellevaux, en 1178, dont on lira plus loin le texte en entier. *Ad audientiam Apostolicus nostris pervenit quod cum recolenda memoria Petrus quondam Tarentaisiensis archiepiscopus pro ecclesiastice mandati apostolici quod pro vobis acceperit, ad vestrum monasterium accessisset, injuriam statuit, etc.* — Archives de la Préfecture de la Haute-Saône, Anciennes archives de Bellevaux H 45.17, pièce originale.

Dans le Prologue de l'*Historia miraculorum post obitum collecta*, présentée d'abord à Alexandre III, puis à Lucius, on trouve ce fait confirmé. On lit, en effet : *cum beatus Petrus Tarentaisiensis archiepiscopus, Bellam Vallam venisset ad explenda quedam monasterii ejusdem negotia*, dans *AA. SS. Bol.*, Maii t. II, p. 336 C.

heureusement, la bulle, qui a trait aux reliques de saint Pierre, ne fait qu'une simple allusion à ce mandat apostolique dont on ignore l'objet précis.

L'époque de ce voyage donne à croire que l'archevêque comptait se rendre, par la même occasion, au Chapitre Général de Cîteaux, où la mission auprès des moines de Bellevaux réclamait sans doute sa présence. Peut-être les négociations menées auprès des rois, en compagnie d'un autre évêque cistercien, Ponce de Clermont, ainsi que l'affaire de Chalais, l'y appelaient-elles aussi.

Quoi qu'il en soit, quelques jours avant le Chapitre Général il était en Franche-Comté. Il revit ce pays, qu'il avait parcouru tant de fois, en tous sens, à l'époque du schisme, et où les monastères cisterciens lui offraient l'hospitalité. Comme il approchait de celui de Bellevaux, non loin de Vesoul, il fut pris d'un violent accès de fièvre qui l'obligea à s'arrêter. L'endroit même nous est connu. C'est un carrefour de chemins tout proche du village de Domartin (1). Au temps où Geoffroy écrivait sa vie, une croix y avait déjà été érigée pour conserver la mémoire de cet arrêt du saint. Aujourd'hui encore, une croix, qui remplace l'ancienne, en fixe le souvenir.

Le récit laisse entendre que l'archevêque put cependant arriver jusque au monastère, qui n'est qu'à quelque cent mètres. A Bellevaux, on connaissait déjà l'archevêque de Tarentaise ; déjà on l'avait regu. A l'annonce de son arrivée, les frères furent remplies de joie, et tout alentour la

(1) On notera que ce pays se trouve au Sud-Ouest du monastère de Bellevaux, ce qui donne à croire que le saint venait de Savoie et non pas de Champagne ou de Normandie.

nouvelle se répandit dans le pays. Mais bientôt cette joie se changea en tristesse, quand on apprit la gravité du mal dont souffrait le prélat. Bientôt on désespéra de son rétablissement. Au milieu des moines consternés, dans son pauvre corps qui s'affaiblissait de plus en plus, le saint sentit qu'il était arrivé à la fin de sa course. Son âme intacte avait gardé sa joie et sa bonté coutumières, malgré les efforts pénibles qu'il avait à faire pour dissimuler la fièvre qui le dévorait.

On approchait de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, fixée au 14 septembre ; et ce fut en ce jour que Dieu se plut à exalter ce fidèle adorateur, ce fervent amant, ce héros tout dévoué de cette même croix ; trente-trois ans, jour pour jour après son élévation au siège de Tarentaise. Geoffroy ne manqua pas de nous rappeler aussi que ces trente-trois années de pontificat représentaient comme la vie de Notre Seigneur sur cette terre, qui fut de même durée.

Le saint avait reçu les derniers sacrements au milieu de ses frères d'autrefois. Et tandis que ceux-ci s'étaient groupés autour de lui pour les prières des agonisants, après leur avoir donné une dernière bénédiction, le vaillant soldat du Christ s'en était allé recevoir la récompense de ses travaux. Il tombait en pleine action, usé par une vie laborieuse où il n'avait su rien refuser qui pût servir à la gloire de Dieu.

## CHAPITRE XI

### CULTE ET RELIQUES

La foule au tombeau de l'archevêque. — Darnaches pour obtenir sa canonisation. — Retards qui y sont apportés. — La canonisation. — La foule à Bellevaux. — La fête du saint. — Les différents rites qu'elle comporta à travers les siècles. — Les reliques. — Moitiers, Tamié et Bellevaux réclament les restes du saint. — Erreur touchant le partage des reliques. — Bulle du pape Alexandre III ordonnant que le corps du saint demeure à Bellevaux. — Reliques aujourd'hui à Tamié. — La jambe gauche et le chef du saint. — Conclusion.

La nouvelle de la mort de l'archevêque se répandit aussitôt, et pendant les trois jours que son corps resta exposé, on vint de partout pour contempler une dernière fois les traits du saint pontife. Ses funérailles, qui furent présidées par l'archevêque de Besançon, virent accourir les foules au monastère. Le saint fut inhumé devant l'autel de la Sainte Vierge, et sur sa tombe commença un défilé sans fin. On avait recouru à ses prières pendant sa vie ; après sa mort, le crédit plus grand encore dont on croyait qu'il jouissait auprès de Dieu était cause qu'on s'adressait à lui en plus grand nombre.

La réputation de sainteté de l'archevêque de Tarentaise était si répandue, le nombre de ses miracles si grand, si spontané l'empressement du peuple fidèle autour de son tombeau, que de plusieurs côtés parvinrent bientôt au

pape des suppliques pour obtenir la canonisation du serviteur de Dieu.

La première fut adressée par le Chapitre Général de Cléaux (1) ; puis le roi de France Louis VII écrivit lui-même dans le même but au souverain Pontife (2). Ce fut aussi l'abbé de Morimond (3), qui comptait l'abbaye de Bellevaux dans sa filiation, et qui, quelque temps auparavant, avait été guéri d'une maladie désespérée, par le seul atouchement d'un vêtement du saint archevêque.

Le pape à qui s'adressaient ces suppliques n'était autre qu'Alexandre III, qui avait pu apprécier par lui-même les vertus et les mérites de celui dont on sollicitait la canonisation. Il ne tarda pas à en introduire le procès ; mais il mourut sur ces entrefaites, le 30 août 1181. Lucius III succéda, et les Cisterciens renouvelèrent leurs démarches auprès du nouveau pontife (4), qui demanda que l'on mit par écrit la vie et les miracles (5).

On s'adressa alors pour là composition de ce travail à Geoffroy, abbé d'Hautecombe. Celui-ci avait été fréquemment en rapport avec notre saint ; on le chargea de noter ses souvenirs personnels, en les complétant par les notes conservées à Bellevaux, et en y ajoutant les témoignages qu'il pourrait recueillir. Il protesta tout d'abord de son indignité et de son incapacité ; puis il se mit à l'œuvre. En 1184, la vie de saint Pierre de Tarentaise fut achevée, et le

(1) *AA. SS. Boll.*, Mail t. II, p. 318 F.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 319 A ; *Bouquet, Rec. hist. Gaulles*, t. XV, p. 942.

(3) *AA. SS. Boll.*, *id.*, p. 319 B.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 342 F.

(5) *Id.*, *ibid.*, p. 319 E.

Chapitre Général l'adressa au pape avec une nouvelle supplique (1). Par malheur, quand elle parvint à Rome, le pape venait de mourir. Sous Urbain III, qui succéda, et ne régna que deux ans, les choses n'avancèrent pas. Le pape suivant, Grégoire VIII, mourut deux mois après son élection ; et sous le règne de Clément III, l'inquiétude causée par les affaires d'Orient, où Saladin venait de s'emparer de Jérusalem, l'organisation qui s'ensuivit de la troisième Croisade retirèrent toute l'attention du pontife romain.

En 1191, une nouvelle supplique fut adressée par l'abbé de Cléaux au pape Célestin (2), à laquelle d'autres encore vinrent s'ajouter, parmi lesquelles celle du clergé de Tarentaise et celle de Walpert, évêque d'Aoste, compagnon du saint, comme, on l'a vu, dans son voyage à Rome (3).

Après toutes les traverses qui retardèrent si longtemps le résultat de ces démarches, parut enfin, le 10 mai 1191, la bulle de canonisation (4). La fête était fixée au 11 septembre, anniversaire de l'exhumation du corps du saint. Cette sanction de l'Église donna un lustre plus grand à sa mémoire. Son culte s'accrut ; et les pèlerins accoururent en foule à l'abbaye de Bellevaux. Le jour de sa fête qui suivit la canonisation, leur nombre fut si grand que les moines furent impuissants à maintenir l'ordre. Placé dans la clôture monastique, le tombeau du saint n'était accessible qu'aux hommes. Dans la presse, il arriva que des femmes parvin-

(1) *AA. SS. Boll.*, Mail t. II, p. 342 D.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 342 F.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 343.

(4) *Id.*, *ibid.* 344 C.

rent à s'y glisser, violant ainsi le règlement qui leur interdit strictement l'entrée de la clôture. Le fait est consigné dans les statuts du Chapitre Général, où une pénitence fut infligée à l'abbé et aux moines, qui en pareille occasion étaient tenus pour responsables. Le Chapitre condamna l'abbé à trois jours de légère coupe, dont un au pain et à l'eau ; la communauté fut également condamnée au pain et à l'eau, et chacun dut se donner la discipline en particulier, parce que les femmes étaient entrées dans le monastère le jour de la fête de saint Pierre, *quoniam mulieres intraverunt in Bellam Vallem in festo sancti Petri* (1).

Plus tard on changea la date de la fête (2), apparemment pour permettre aux abbés de la célébrer dans leurs monastères, alors que le 11 septembre, chaque année, ils étaient sur les chemins pour se rendre au Chapitre Général. La fête fut fixée au 8 mai, on ne saurait dire pourquoi. Depuis le xvii<sup>e</sup> siècle, on la célèbre le 10 mai, qui est l'anniversaire de la canonisation du saint (3).

Cette fête se célébrait sous le rite de XII leçons, comme celle de saint Malachie, par décision du Chapitre Général de 1192 (4). En 1198, après qu'elle eût été transférée au mois de mai, le Chapitre décida que si la fête de saint Pierre tombait un jour de Rogations, il y aurait deux messes conventuelles (5). Le culte de l'archevêque prenait

(1) V. MARTÈNE, *Thes. nov. anecd.*, t. IV, col. 1275, n° 20 ; CANIVÈZ, *Stat. Cap. Gen.*, t. I, p. 156, n° 50.

(2) En 1196. V. MARTÈNE, *ibid.*, col. 1288, n° 20 ; CANIVÈZ, *ibid.*, p. 209, n° 61.

(3) *Scito Idus Maii*. V. Bulle de Canonisation, dans *AA. SS. Boll. Maii* t. II, p. 344 F.

(4) V. MARTÈNE, *ibid.*, col. 1273, n° 4 ; CANIVÈZ, *ibid.*, p. 146, n° 2.

(5) V. MARTÈNE, *ibid.*, col. 1291, n° 1 ; CANIVÈZ, *ibid.*, p. 224, n° 1.

de plus en plus d'importance ; c'est ainsi qu'en 1261 son nom était inscrit dans les litanies de Cîteaux (1) ; et qu'en 1294, dans un décret qui s'appliquait aussi à saint Edmond de Cantorbéry et à saint Guillaume de Bourges, le Chapitre de Cîteaux décida qu'on célébrerait, pour la fête de saint Pierre, deux messes conventuelles ; et qu'en raison des mérites extraordinaires du saint archevêque, on lirait des leçons propres à l'office (2).

Enfin, en 1439, le même Chapitre décida qu'on ferait une procession solennelle pour la fête de Saint Pierre et qu'il y aurait un sermon au chapitre comme pour la Saint Bernard (3) ; ce qui représente le rite le plus élevé. Mais il semble bien que ce décret n'ait pas eu son effet, car dans les bréviaires, on continue à voir figurer la fête sous le rite de deux messes ; jusqu'au jour où, en 1868, le réformateur romain du bréviaire cistercien, bouleversant malencontreusement le calendrier pour y faire entrer de nouvelles fêtes, sacrifia du même coup les trois grands évêques Edmond de Cantorbéry, Guillaume de Bourges et Pierre de Tarentaise. Et c'est ainsi que, depuis lors, celui qui fut une des plus grandes gloires de l'ordre Cîteaux, a vu, dans cet ordre même, sa fête ramenée au rite inférieur de III leçons. Du moins les moines de Tamié peuvent-ils la célébrer sous le rite de sermon.

En dehors de l'ordre, on célèbre encore sa fête dans les quatre diocèses de Savoie, dans ceux de Grenoble, de Besançon et de Versailles.

---

(1) MARTÈNE, *Thes. nov. anecd.*, t. IV, col. 1488, n° 10 ; CANIVET, *Stat. Cap. Gen.*, t. II, p. 477, n° 12.

(2) V. MARTÈNE, *ibid.*, col. 1488 ; CANIVET, *ibid.*, t. II, p. 267, n° 2.

(3) MARTÈNE, *ibid.*, col. 1600-01.

En 1174, quand la nouvelle de la mort du saint parvint à Moutiers, le clergé de Tarentaise demanda aussitôt les restes de son pasteur. Les moines de Tamié, de leur côté réclamaient le corps de leur fondateur ; et ceux de Bellevaux prétendaient bien ne pas se dessaisir des reliques du saint prélat, qui était mort chez eux, arguant de ce que son désir avait toujours été que, s'il venait à mourir loin de son diocèse, on l'ensevelît dans la maison religieuse la plus proche du lieu de son trépas.

Les historiens de saint Pierre ont raconté que la cause ayant été portée devant le pape, celui-ci, pour satisfaire aux réclamations de tous, décida qu'on donnerait une partie des reliques au monastère de Bellevaux, une autre à l'église de Tarentaise, une autre enfin aux moines de Tamié (1). Selon ces auteurs, le chef et la partie supérieure du

(1) M. CHEVREY, *Vie de Saint Pierre II*, p. 206 et ss., dit ceci : « Le Souverain Pontife ordonne le partage. Il adjuge le chef et la partie supérieure du saint (sic) à l'église métropolitaine de Moutiers ; le bras gauche, à l'abbaye de Tamié ; le bras droit, à l'abbaye de Cîteaux et tout le reste du corps au couvent de Bellevaux ». L'auteur renvoie en note à Besson et à Manrique, cité par les Bollandistes (t. II du mois de mai). Or on ne trouve rien de semblable dans ces deux auteurs. Voici ce qu'on lit dans Besson, *Mém.*, p. 202 : « ... Il y eut une grande contestation entre les abbayes de Tamié et de Bellevaux, laquelle aurait son corps ; elle fut apaisée par autorité apostolique, et on donna à celle de Tamié la main gauche du saint, qui s'y voit encore en chair et en os, avec tous ses ornements pontificaux ». Voici ce qu'on lit dans MANRIQUE, *Ann. Cist.*, t. III, p. 8-9 : « *Brachium illius dextrum Cistercium habet ; corporis frusta plures alius ecclesias per orbem ditant ; dabitum quando obtenta ; reliqua Bellavallensium beati faciant thesaurum indeficienti* ». On voit qu'il n'est nullement question d'un partage ordonné par le pape. — Les auteurs des *Vies des Saints de Franche-Comté*, M. BRUYÈRE, dans sa *Vie de saint Pierre* et d'autres encore ont reproduit cette erreur. Le R. P. Gregor

corps auraient été transportés à Moutiers. On ne saurait dire sur quoi se base cette assertion dont on ne trouve aucune trace dans l'histoire. On sait seulement que l'abbaye de Tamié posséda un bras du saint (1), et que celle de Cîteaux posséda l'autre (2).

Il est non moins certain que jamais l'église de Tarentaise ne reçut le chef de saint Pierre (3), ni aucune partie importante de son corps. De plus, dans les anciennes archives de Bellevaux qui se trouvent aujourd'hui aux archives de Vesoul, on voit encore deux bulles originales du pape Alexandre III, datées de 1178, dont l'une adressée à l'abbé et aux moines de Bellevaux, leur accorde de conserver chez eux le corps du saint ; l'autre, adressée à l'archevêque et au Chapitre de Tarentaise, avertit de cesser toute démarche pour réclamer le corps de l'archevêque, celui-ci ayant exprimé la volonté d'être enseveli dans le lieu sacré le plus proche de l'endroit où il mourrait (4). Il n'y eut donc point de partage ordonné par le pape.

MULLER, dans sa *Vie de Saint Pierre II*, la reproduit également sur la foi de tous ces auteurs. V. *Cistercienser chronik*, III (1891), 333.

(1) Voir MARRIÈRE, *Voyage littéraire*, t. I, 1<sup>re</sup> partie, p. 246.

(2) On le trouve mentionné dans plusieurs inventaires.

(3) On lira plus loin le détail de l'enquête faite à Moutiers au sujet du chef de saint Pierre.

(4) Ces deux pièces peu connues et inédites, venant contredire le partage des reliques généralement admis par les historiens de saint Pierre, on a cru devoir en donner ici le texte en entier.

Aux moines de Bonnevaux :  
*Alexander episcopus servus servorum Dei dilectis filiis Bernardo abbati et fratribus Belleuallensibus, salutem et apostolicam benedictionem. Audientiam apostolicam nostri pervenit, quod cum recolende memorie Petrus quondam Tarentaisensis archiepiscopus, pro executione mandati apostolici quod pro vobis accepit, ad vestrum monasterium accessisset*

Cependant, par un concours étonnant de circonstances où le chrétien ne peut manquer de voir une conduite de

*infirmatus statuit ut in loco sacro ubi cum mori contigeret ejus corpori hospitium pararetur. Apud vos igitur constitutus migrauit ad Dominum et in monasterio vestro sic monachus et pater ordinis vestri honore quo decuit sepulturam accepit. Ne igitur in posterum super ejusdem archiepiscopi corpore, donati vestre molestia inferatur, auctoritate datimus apostolica prohibendum, ut idem corpus monasterio vestro, nullo unquam tempore subtrahatur. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre prohibitionis infringere, vel si casu temerario contrahere. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Laterani quarto idus Julii.*

A l'archevêque de Tarentaise :

*Alexander episcopus servus servorum Dei, venerabili patris archiepiscopo et dilectis filiis capituli Tarentasensis salutem et apostolicam benedictionem. Significantiibus nobis dilectis filiis nostris abbate et Prioribus Belletillis ad audientiam apostolatus nostri perveni, quod cum recente memorie Petrus quondam Tarentasensis archiepiscopus pro ecclesione mandati nostri eorum monasterium accessisset agens in eademis disposuit ut dum modo locus sacer esset ibi sepeliretur ubi cursum hujus vite finiret. Eo igitur vocato ad Dominum corpus ejus iuxta dispositionem suam in eodem monasterio, honore quo decuit sepulturam accepit. Unde quum dignum est ut domus tante religionis, tanti patroni jurgiter presentia gratuletur, et a tali collegio emergeat illi debite impendantur, universitatem vestram per apostolica scripta moneamus attentius et mandamus quatenus prescriptam domum divini amoris inhiatu, et ob memoriam ejusdem archiepiscopi, habeatis specialiter commendatam, nec super repetitione prescripti corporis eam aliquando fatigatis, vel ab aliis quantum in nobis est permittatis aliquatenus fatigari, scriptum, quod injustum est ut ejus dispositio infringatur, qui apud prescriptum monasterium hospitium sibi statui preceperandum, cum nihil sit quod amplius hominibus debeatur, quam ut supreme voluntatis liber sit status et licitum quod literum arbitrium non reddibit. Datum Laterani quarto idus Julii.*

Les deux pièces originales se trouvent aux archives de la préfecture de la Haute-Saône, Anciennes archives de Bellevaux, H carton 45, Hasse 17. Elles sont toutes deux du 12 juillet 1178. Celle qui est adressée à l'archevêque de Tarentaise porte encore le sceau du pape.

la Providence, l'abbaye de Tamié est aujourd'hui en possession de deux reliques insignes de son premier abbé : son chef vénérable, et, pour parler comme l'authentique : « la cuisse, la jambe et le pied gauche du saint, tous unis ensemble dans leur état naturel et couverts de la peau, sans « corruption, mais seulement desséchés par l'effet du temps ».

Voici comment ces reliques ont fait retour à Tamié. En 1790, quand les religieux de Bellevaux furent chassés par la Révolution, soit insouciance, soit faute de se rendre compte de la gravité des événements, ils ne prirent pas garde d'emporter avec eux leurs reliques ; et les habitants de Cirey, paroisse voisine, témoignèrent le désir de recueillir dans leur église les restes de saint Pierre de Tarentaise. La translation du tombeau et des reliques eut lieu en effet (1) ; et malgré les temps troubles, l'église de Cirey-lès-Bellevaux devint bientôt le but d'un pèlerinage très fréquenté. Ces manifestations de la foi que la Révolution avait la prétention d'abolir, n'étaient pas pour plaire à l'administrateur du district de Vesoul, qui en conséquence, résolut d'y mettre fin en faisant disparaître les reliques. Il les fit transporter à Vesoul. Mais il avait compté sans l'attachement profond que le peuple avait gardé pour son saint. Avant même que les reliques fussent arrivées, déjà avertie de la nouvelle, toute la ville de Vesoul était sur pied. Devant cet élan de la

(1) A cette occasion, on ouvrit le tombeau qui ne contenait que la partie inférieure du corps, sans qu'on sache à quelle époque les autres parties en furent distraites ; hormis le chef, qui depuis longtemps était dans un reliquaire à part, que l'on trouve mentionné dans les visites et inventaires de l'abbaye de Bellevaux, en 1584, 1616, 1632, 1649, 1650, 1683, 1731 (Pièces originales aux archives de Besançon et de Vesoul).



piété populaire, on se hâta de reléguer le précieux fardeau dans un bureau du district. Les péripéties de la politique furent cause qu'on l'y oubliâ ; jusqu'au jour où la tourmente révolutionnaire ayant pris fin, il fut retrouvé et porté à la paroisse. Les reliques du saint furent alors redonnées à la vénération des fidèles, et les pèlerinages recommencèrent à Vesoul, comme par le passé à Bellevaux et à Cirey.

Cependant les moines s'étaient regroupés, et une petite communauté venait de reprendre possession de l'abbaye de Bellevaux. Un des premiers soins des religieux fut de rétablir le culte de saint Pierre dans leur monastère. Ils s'adressèrent à l'archevêque de Besançon pour qu'une partie au moins des reliques du saint fit retour au lieu où pendant si longtemps on les avait vénérées. Bientôt en effet, au mois de juillet 1819, les moines purent placer dans une chapelle qu'ils avaient construite à l'entrée du monastère, la jambe gauche du saint que leur accordait l'archevêque de Besançon.

Ainsi l'église de Vesoul se vit frustrer d'une partie de son précieux dépôt ; mais elle conserve encore la jambe droite du saint, placée dans une châsse au-dessus de l'autel, dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église Saint-Georges (1).

Bientôt, en 1830, une nouvelle persécution obligeait les

(1) Un ouvrage récent de M. BERGERER, *L'église paroissiale Saint-Georges de Vesoul*, p. 97, dit que la jambe gauche du saint se trouve à Vesoul.

L'auteur a été induit en erreur du fait que la relique est enveloppée de linges. Il n'a fait que répéter ce qui est, paraît-il, la tradition dans le pays ; mais aucun doute n'est possible, la jambe gauche se trouve à Tamié, parfaitement visible.

moines de Bellevaux à s'exiler. Plus heureux cette fois que leurs aînés, ils emportèrent avec eux les reliques de saint Pierre jusqu'en Suisse, où ils avaient trouvé un refuge dans le Valais. Quand l'ordre fut rétabli, en 1834, ils revinrent en Franche-Comté ; mais ils ne purent rentrer dans l'abbaye de Bellevaux, et ils s'établirent près de Malans, dans un monastère de fortune, auquel ils donnèrent le nom de Val-Sainte-Marie. Quelques années plus tard, le 21 mars 1841, une grande fête célébra le retour des reliques de saint Pierre de Tarentaise, qu'on avait fait coïncider avec la fête de saint Benoît, dont les moines possédaient aussi une relique.

Bientôt trop à l'étroit dans leur maison du Val-Sainte-Marie, les religieux songèrent à changer de résidence. Grâce à la protection du Cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, ils purent faire l'acquisition de l'abbaye de la Grâce-Dieu. Cette maison, fondée au XIII<sup>e</sup> siècle, de la filiation même de Bellevaux, était vide de ses moines depuis la Révolution.

Après de grosses réparations qui durèrent près de cinq ans, une colonie du Val-Sainte-Marie vint d'abord s'installer dans le vieux monastère, suivie bientôt du reste de la communauté, qui amena en même temps les reliques de saint Pierre de Tarentaise, en 1849.

En 1862, les moines de la Grâce-Dieu rachetèrent le monastère de Tamié et le repeuplèrent. La nouvelle maison, à la tête de laquelle on plaça un prieur, resta sous la dépendance de la Grâce-Dieu jusqu'en 1909, où diverses circonstances voulurent que la communauté tout entière quittât la Franche-Comté, pour aller s'installer en Savoie, dans la maison fille. Du même coup, l'antique abbaye

savoyarde voyait revenir les reliques de saint Pierre, son premier abbé.

Par un concours de circonstances tout aussi étonnant, le chef du saint archevêque avait aussi fait retour aux moines de Tarnié. Conservée à Bellevaux jusqu'à la Révolution, cette relique avait été confiée par les religieux, au moment de leur départ, à M. Boudot, curé de Voray en Franche-Comté qui, dans la suite, exilé à son tour, avait remis à une nièce le précieux dépôt. Ce fut chez celle-ci que la relique fut retrouvée en 1869, par un moine de Tarnié qui voyageait pour les affaires du monastère, dans le diocèse de Saint-Claude ; et les prières des religieux de Tarnié, qui réclamaient le chef de leur père vénéré, parvinrent à fléchir la pieuse demoiselle Boudot.

Une minutieuse enquête fut alors menée pour décider de l'authenticité de la relique.

Mme Boudot affirmait que cette tête de mort, sur le sommet de laquelle se trouvait encore collée une bande de papier où se lisaient ces mots : *Caput Sancti Petri Tarentiensis*, lui avait été confiée par son oncle, qui avait déclaré la tenir des moines de Bellevaux. On vérifia avec soin tous ces dires. Plusieurs curés de la région, qui avaient connu M. Boudot, reconnurent le chef pour l'avoir vu autrefois chez lui.

On fouilla ensuite les archives de Bellevaux, alors à la préfecture de la Haute-Saône, et on acquit la certitude que le chef du saint, dont on suivait la trace de siècle en siècle dans les inventaires du monastère, n'avait pas été transporté à Cirey avec le reste des reliques.

D'autre part, une enquête faite à Moutiers, pour savoir si l'Église de Tarentaise avait jamais été en possession du

chef de l'archevêque, établit que le prétendu partage des reliques ordonné par autorité apostolique, qui aurait attribué la partie supérieure du corps du saint et son chef à l'Église de Tarentaise, était, comme dit le rapport, « chose nouvellement imaginée, avancée sans preuves et démentie « formellement par tout un ensemble de pièces dont l'autorité ne saurait être contestée ».

Cependant, la relique avait été soumise à l'examen d'un médecin qui l'étudia en rapport avec la jambe gauche du saint, qui était alors à la Grâce-Dieu, et dont l'authenticité n'a jamais fait aucun doute. Il fut établi que le crâne était fort ancien, qu'il provenait d'un sujet âgé. On remarquait aussi qu'il avait toujours été conservé avec soin, et que même on l'avait recouvert de vernis (1). Par l'examen des deux reliques, on pouvait dire qu'elles ne différaient pas par la structure, qu'elles avaient séjourné dans des milieux de même nature, et qu'elles pouvaient appartenir au même corps.

Devant cet ensemble de faits probants, l'enquête menée par le cardinal Mathieu ne pouvait que conclure à l'authenticité (2).

Peu après, le retour de la précieuse relique fut célébré solennellement à Tarnié, le 10 mai 1872, le jour même de la fête du saint, au milieu d'un grand concours de peuple.

Ces deux reliques insignes du premier abbé de Tarnié ont ainsi fait retour au monastère qu'il fonda ; au milieu des

(1) C'était l'habitude de recouvrir de vernis les ossements des saints qu'on exposait à la vénération des fidèles.

(2) Toutes les pièces de cette enquête menée avec la plus grande prudence forment un gros dossier, aux archives de l'abbaye de Tarnié.

moines qui depuis soixante-dix ans ont renoué avec le long passé de vie monastique interrompue par la Révolution. Là sur cette terre où vécut tant de générations de saints, leurs descendants vivent encore de l'esprit de leur père saint Pierre et s'efforcent d'imiter ses vertus.

Il y a longtemps que les grandes voies de communication ne passent plus par Tamié ; elles suivent aujourd'hui le fond des vallées ; et le col autrefois si fréquent n'est plus un passage que pour les promeneurs. L'hospice fondé pour les voyageurs au xix<sup>e</sup> siècle n'a plus sa raison d'être, mais les moines n'en pratiquent pas moins l'hospitalité prévue par saint Benoît.

La maison de Tamié, aujourd'hui encore comme autrefois, est avant tout la maison de la prière, l'école du service de Dieu. L'œuvre essentielle des moines, leur raison d'être est, aujourd'hui comme hier, l'accomplissement de l'office divin, l'œuvre de Dieu par excellence.

La prière est de tous les temps, et, comme il y a huit cents ans, les fils de saint Pierre de Tarentaise, groupés autour de ses reliques, continuent de prier sur la montagne.

### CRONOLOGIE PÉTRINE

1102. Pascal II étant pape, Henri IV empereur, Philippe I<sup>er</sup> roi de France, Guy comte de Vienne, saint Pierre vient au monde à Saint-Maurice-de-l'Exil.
1122. Pierre entre à Bonnevaux, suivi bientôt de son frère aîné Lambert.
1132. Le 16 février, fondation par les moines de Bonnevaux de l'abbaye de Tamié, en Savoie. Pierre devient abbé de la nouvelle maison.
1135. Au mois d'octobre saint Bernard revenant d'Italie, visite saint Pierre à Tamié, selon l'ancienne tradition du monastère.
1141. L'indigne Isdraël, archevêque de Tarentaise, est déposé ; saint Pierre de Tamié lui succède en septembre. Le nouvel archevêque de Tarentaise attribue de nouveaux revenus à l'hospice de Colonne-Joux.
1143. Le 30 mars à Saint-Julien en Maurienne, Amédée de Savoie rend aux chanoines d'Agaune le droit d'être leur abbé, en présence de saint Pierre.

1145-1146. Le 26 février, bulle du pape Eugène III adressée à saint Pierre, instituant les chanoines réguliers à la cathédrale de Moutiers.

Bulle du même confirmant les biens des chanoines réguliers de Tarentaise.

1147. Avant de partir pour la Terre Sainte, le comte de Savoie, à la prière de saint Pierre, renonce au droit de dépouille sur les successions ecclésiastiques. L'archevêque est présent à l'acte de renonciation.

1150. A la prière de l'archevêque de Tarentaise, Humbert, comte de Savoie, cède aux chanoines de Saint-Maurice tous ses revenus sur les vallées de Bagnes et d'Ouliez, pour régler l'emprunt de la table d'or fait deux années plus tôt par Arnédée son père.

Fondation de l'abbaye cistercienne du Botton, en Savoie, où l'archevêque de Tarentaise fait venir de Saint-Paul-d'Izeaux sa mère et sa sœur.

Le 2 octobre, il consacre l'église de Tamié.

1151. Pierre de Tarentaise cède l'église Saint-Alban de Moutiers à l'église Saint-Ours d'Aoste (1).

1152. Convention de Saint Pierre avec Anselme et Aimé de Centron au sujet du bois de Centron (2).  
Convention entre Pierre et Étienne Panneurus au sujet de certains droits féodaux (3).

(1) V. *Monumenta historica patris* (Chart., t. I, 274).

(2) V. *Mém. Doc. Acad. V. d'Isère. Doc.*, t. I, p. 642.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 643.

Confirmation par Pierre de Tarentaise d'une donation de l'évêque d'Aoste à l'église Saint-Ours (1).

1153. Médiation de Pierre entre les moines de Saint-Chaffre et les chanoines de Maurienne.

En Maurienne encore, à Aiguebelle, le 22 mai il rétablit la paix entre l'évêque et les seigneurs de la Chambré.

Lettre du pape à l'archevêque de Tarentaise pour confirmer une donation faite par le comte Humbert à l'église Saint-Ours d'Aoste, 24 novembre (2).

1155. Saint Pierre de Tarentaise, pour rétablir la paix entre les monastères de Lac-de-Joux et de Lieu-Poncez, au diocèse de Lausanne, se rend d'abord à Saint-Claude, où il reste deux mois, puis à Lausanne, où il tranche le différend en compagnie de l'évêque Arnédée. C'est au cours de ce voyage qu'il accomplit ses premiers miracles.

De retour dans son diocèse, effrayé par la renommée de sainteté qu'on lui fait partout, il quitte l'évêché de nuit et se réfugie au monastère de Lucelle, non loin de Bâle. Il est découvert et revient à Moutiers.

1156. Association entre les monastères d'Againe et d'Aubondance, le 27 janvier, en présence de l'archevêque de Tarentaise.

A Saint-Sigismond, le 25 février, il règle un différend entre l'évêque de Genève et le comte de Genevois au sujet des droits sur la ville de Genève.

(1) V. CIRIACIO e PROMIS, *Documenti, sigilli e monete*, p. 77-78.

(2) V. *Patr. Lat.*, t. CLXXXVIII, col. 1017.

1157. Saint-Pierre est témoin dans une donation de l'évêque de Belley aux moines cisterciens de Saint-Sulpice en Bugey. Son frère Lambert, abbé de Chézery, y assiste aussi.

Pierre présent à Genève, le 21 mai, à une assemblée de prélats où sont rappelées les dispositions prises précédemment à Saint-Sigismund quant aux droits réciproques de l'évêque de Genève et du comte.

Médiation de saint Pierre entre les Cisterciens de Hauterêt et l'abbaye d'Againe, le 27 août.

Pierre présent à une nouvelle convention entre les abbayes de Lac-de-Joux et de Lieu-Poncel.

1158. A la prière de Saint Pierre, Héraclius, archevêque de Lyon concède certaines dîmes au monastère de Chézery (1).

1159. A la fin d'octobre, Pierre de Tarentaise, en compagnie des abbés de Clairvaux, de Morimond et d'autres encore va trouver l'empereur à Crème pour intercéder en faveur des Milanais.

1161. Saint Pierre est témoin à une convention signée entre les abbayes d'Abondance et de Sixt, le 28 avril.

1162. L'archevêque de Tarentaise, présent à un accord entre le comte de Genevois et l'évêque de Genève au sujet des régales, après le 7 septembre.

(1) V. DUCHESNE, *Bibliotheca Cluniacensis*, notes, p. 141.

1163. Au mois de mai, Concile de Tours, sous la présidence d'Alexandre III, qui y est solennellement proclamé pape ; et où il semble bien que l'archevêque de Tarentaise ait assisté.

1165. Saint Pierre se rend à Rome, à la demande du pape.

1166. Saint Anthelme évêque de Belley excommunie Humbert de Savoie, à cause du meurtre d'un de ses prêtres, mis à mort par les gens du comte. Saint Pierre de Tarentaise est délégué par le pape pour concilier les deux parties.

1167. Par la médiation de Pierre de Tarentaise prend fin la guerre entre le comte de Savoie et Alphonse de Toulouse.

A Lyon, Saint Pierre rétablit la paix entre les chanoines et les comtes de Forez, au mois d'octobre.

De passage à Saint-Symphorien, en compagnie d'Hugues, abbé de Léoncel, il guérit une phrénésie.

1168. A Valères, grange du Reposoir, le 29 décembre Pierre est témoin dans un accord entre Turumbert de Brème et les Chartreux.

1170. Saint Pierre se rendant à Besançon pour voir l'empereur, annonce sa visite au monastère de Bikhaine. A cette nouvelle, l'archevêque schismatique, Herbert de Besançon s'annonce aussi, croyant effrayer le défenseur du pape ; mais il est retenu par une fièvre subite.

L'archevêque de Tarentaise rencontre l'empereur à Besançon.

Il est présent à une transaction entre le comte Humbert de Savoie et l'abbé de Saint-Maurice.

Au chapitre général de Cîteaux, en septembre, il est témoin dans une charte où Hugues III de Bourgogne qui, venant d'être associé à l'ordre par les mains de Guichard de Lyon, de Pierre de Tarentaise et de Lambert de Cîteaux, accorde en retour plusieurs faveurs aux monastères situés dans ses états.

A la Grande Chartreuse, Pierre rédige l'acte de partage des biens de l'église de Tarentaise.

1171. Le 15 février, bulle du pape Alexandre adressée à l'archevêque Pierre de Tarentaise en faveur de son église, qui est soustraite à la juridiction de tout prieur pour ne relever plus que du Saint Siège.

1172. Au mois de septembre, saint Pierre consacre la nouvelle église de l'abbaye de la Bussière, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse d'Autun.

1173. Saint Pierre est l'hôte de la nouvelle Chartreuse du Val-Saint-Hugon, où il anime les novices à la piété.

A Montterrand, où se trouve le comte de Savoie avec toute sa cour, il prête serment pour la convention signée avec le roi d'Angleterre pour le mariage d'Alix de Savoie avec Jean sans Terre.

Il est délégué par le pape, avec Ponce de Clermont et le prieur de Chartreuse, pour rétablir la paix entre

le roi d'Angleterre et ses fils auxquels s'était joint le roi de France.

Dans son voyage, le saint s'arrête à Preuilly, où il est retenu quelque temps par la maladie. Il s'y signale par de nombreux miracles. Il passe ensuite à Corbeil, et au monastère d'Yerres.

Il traverse Paris et joint les princes à Clermont. Une autre entrevue à lieu, près de Gisors, avec les princes, où le saint accomplit plusieurs miracles en leur présence.

Il reçoit nouvelle mission du pape auprès du vieux, roi d'Angleterre pour lui signifier d'avoir à relâcher les deux jeunes princesses de France retenues à la cour d'Angleterre.

1174. Le mercredi des cendres, 6 février, l'archevêque de Tarentaise impose les cendres bénites au roi d'Angleterre et à sa suite, au monastère cistercien de Mortemer.

La guerre recommence après Pâques entre les rois, et saint Pierre regagne la Tarentaise.

Dans son voyage de retour, à la demande de la reine de France, ils'arrête au monastère de Hautes-Bruyères, de l'ordre de Fontevrault, au diocèse d'Évreux. Il y consacre un autel.

A Montmorency, à la demande du baron Bouchard et de sa femme, il consacre la chapelle du château. Il y est témoin dans une donation aux chanoines de Saint-Victor de Paris.

Au monastère des Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Cîteaux, il consacre un autel.

Près de Langres, au monastère de Longuay, il con-

sacre un autel en l'honneur de saint Bernard, qui vient d'être inscrit au catalogue des saints.

Il est à Lyon, témoin dans une donation d'Ulric de Villars en faveur des moines cisterciens de la Chasagne.

Le 31 mars, il est chargé par le pape d'opérer le retrait des moines de Bonnevaux installés à Chalais, contrairement au privilège des Chartreux.

Le 23 juin il est présent, en Maurienne, à la consécration de Réginald, évêque de Bath, qui revenait de Rome, en compagnie de Richard, archevêque de Cantorbéry.

Saint Pierre est chargé d'une nouvelle mission du pape auprès des moines cisterciens de Bellevaux, en Franche-Comté ; c'est là qu'il meurt, le 14 septembre, en la fête de l'Exaltation de la Croix.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
AVANT-PROPOS . . . . .	I
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	VII
CHAPITRE PREMIER	
<i>Premières années</i>	
La Tarentaise. — Le comté. — Le diocèse. — Situation et origines. — Saint-Maurice-de-l'Exil. — Saint Pierre et sa famille. — Son éducation. — Grands exemples de vie chrétienne qu'il reçoit de ses parents. — Sa piété. — Son goût pour l'étude. — Chartreux et Cisterciens sont les hôtes de la maison. . . . .	1
CHAPITRE II	
<i>Le moine de Bonnevaux</i>	
Relations de l'abbé de Bonnevaux avec la famille de Pierre. — L'ordre de Cîteaux. — Ses débuts difficiles. — Son développement. — Pierre se fait moine à Bonnevaux. — Pauvreté de la maison. — Travaux auxquels s'y livrent les moines. — Nouveauté de ce genre de vie. — Vrai sens de la réforme. — Les parents de Pierre entrent dans le cloître. . . . .	3
CHAPITRE III	
<i>L'Abbé de Tamié</i>	
L'archevêque Pierre 1 <sup>er</sup> de Tarentaise. — La route d'Italie et les refuges. — Fondation de Tamié. — Les comtes de Chevron. — Situation de la nouvelle maison au haut d'un col. — Elle servira de refuge aux voyageurs. — Etablissement des moines. — Pierre est nommé abbé. — Premiers travaux des religieux. — Donations qu'on leur fait. — Amédée de Savoie et saint Pierre. — Travaux d'endiguement du Bréda et de l'Isère. — Passage de saint Bernard à Tamié. — Réputation de charité qu'acquiert les moines . . . . .	25

## CHAPITRE IV

*L'Archevêque de Tarentaise*

Pierre de Tamié élu au siège de Tarentaise. — Il refuse cette charge. — Le Chapitre Général de Cîteaux le décide à accepter. — Date de son élévation à l'épiscopat. — Simplicité de sa vie. — Réorganisation du diocèse. — Introduction des chanoines de Saint-Maurice à la cathédrale de Moutiers. — Visite des paroisses. — Leurs revenus leur sont rendus. — La cathédrale de Moutiers. — Travaux et embellissements. — Pierre de Tarentaise et Amédée de Lauzanne délégués par le Pape pour rétablir la paix entre les Prémontrés de Lac-de-Joux et les Bénédictins de Lieu-Ponceat. — Séjour à Saint-Claude. — Premiers miracles. . . . . 46

## CHAPITRE V

*Le Père des pauvres*

Réputation de Sainteté de l'archevêque de Tarentaise. — Craignant la gloire du monde, il s'enfuit. — Il est découvert au monastère de Lucelle et ramené à son poste. — Sa simplicité et sa grande charité envers les pauvres. — Son ministère auprès des peints. — Soins qu'il prend des malades. — Institution de l'aumône du pain de Mai. — Relèvement et dotation des hospices de Colonne-Joux et de Moutiers. — En hiver, au risque de la vie, il dépoûille ses vêtements pour secourir une malheureuse. — Il vide sa bourse pour soulager les pauvres. . . . . 67

## CHAPITRE VI

*L'Homme de Paix*

Confiance que l'archevêque s'acquiert auprès des grands. — On a recours à lui dans les litiges. — Il règle un différend entre l'évêque de Sion et le comte de Savoie. — En Maurienne, il rétablit la paix entre l'évêque et les seigneurs de la Chambre. — Conflit entre l'évêque de Maurienne et les moines de Saint-Chaffre, à l'occasion de la fondation du Betton. — Pierre règle l'affaire. — Les Cisterciennes du Betton. — Bernard, évêque de Maurienne. — Ses rapports avec le Betton. — Saint Pierre et les chanoines de Saint-Maurice. — Le droit de prébende leur est rendu grâce à lui. — Traité d'association entre Saint-Maurice et Abondance. — Conflit entre Hauterive et Saint-Maurice réglé par saint Pierre. — Traité de Saint-Sigismond entre l'évêque de Genève et le comte

de Genève. — Nouveau traité entre Lac-de-Joux et Lieu-Ponceat. — Rapports réglés entre les abbayes d'Abondance et de Sixt. — Conflit entre saint Anthelme et Humbert III. . . . . 84

## CHAPITRE VII

*Le Délégué du Pape*

Frédéric Barberousse. — La lutte du Sacerdoce et de l'Empire. — La diète de Roncaille. — Saint Pierre rencontre l'empereur à Crème. — Le conciliabule de Pavie et le schisme. — Activité déployée par saint Pierre pour faire reconnaître Alexandre III. — Sa rencontre avec l'empereur. — Estime que ce prince lui témoigne. — Activité des Cisterciens dans la lutte pour l'unité de l'Église. — Alexandre reconnu par les Cisterciens, les Chartreux et les rois. — Voyage de saint Pierre à Rome. — Il se rend à Besançon, où il essaie encore, mais sans succès, de fléchir l'empereur. . . . . 107

## CHAPITRE VIII

*Dernières Années*

La paix rétablie par saint Pierre entre Humbert III et le comte de Toulouse. — Sa médiation entre les clercs de Lyon et les comtes de Forez. — Accord entre les Chartreux du Reposoir et Turumbert de Breême. — Saint Pierre témoin dans une transaction entre les chanoines de Saint-Maurice et Humbert III. — Ses séjours à la Grande Chartreuse. — Saint Hugues de Lincoln. — Acte de partage des biens de l'église de Tarentaise. — Saint Pierre au Chapitre Général de 1170. — Consécration de l'église de la Bussière. — Projets de mariage entre Alix de Savoie et Jean sans Terre. — L'archevêque de Tarentaise jure pour Humbert III. — Ses rapports avec les Chartreux de Saint-Hugon. . . . . 129

## CHAPITRE IX

*L'Arbitre des Princes*

L'archevêque de Tarentaise est délégué par le pape pour négocier la paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre. — Henri II en guerre avec ses fils. — Le roi de France se joint à eux. — Efforts du pape pour ramener la paix. — Pierre part pour la Normandie, où se trouvent les princes. — Son arrêt à Preuilly. — Miracles accomplis en ce lieu. — Passage du saint à Corbelli, à Verres, à Paris. — Il rencontre les princes à Chaumont-en-Yexin.



— Une trêve est signée pour permettre les négociations. — Les filles du roi de France retenues à la cour d'Angleterre. — Pierre et les rois. — Miracles qu'il accomplit en leur présence. — Il impose les cendres au roi d'Angleterre à Mortemer. — Vains efforts pour ramener la paix. — La guerre recommence après Pâques . . . . . 148

## CHAPITRE X

*Le retour et la mort du saint*

Passage de saint Pierre à Hautes-Bruyères. — Il consacre la chapelle du château de Montmorency. — Au monastère des Vaux-de-Cernay, il consacre une chapelle. — Retour par la Champagne. — Il consacre un autel en l'honneur de saint Bernard au monastère de Longuay. — Miracles accomplis à cette occasion. — Retour du saint en Savoie. — Il est présent à Lyon, à une donation faite aux Cisterciens de la Chassagne. — En Maurienne, il assiste à la consécration de Réginald, évêque de Bath. — Pierre et les moines de Chalats. — Nouvelle mission du pape auprès des moines de Bellevaux en Franche-Comté. — Avant d'arriver au monastère, il est arrêté par la fièvre. — Il meurt à Bellevaux quelques jours après . . . . . 163

## CHAPITRE XI

*Culte et reliques*

La foule au tombeau de l'archevêque. — Démarches pour obtenir sa canonisation. — Retards qui y sont apportés. — La canonisation. — La foule à Bellevaux. — La fête du saint. — Les différents rites qu'elle comporta à travers les siècles. — Les reliques. — Mofliers, Tamié et Bellevaux réclament les restes du saint. — Erreur touchant le partage des reliques. — Bulle du pape Alexandre III ordonnant que le corps du saint demeure à Bellevaux. — Reliques aujourd'hui à Tamié. — La jambe gauche et le chef du saint. — Conclusion . . . . . 181

CHRONOLOGIE PÉTRINE . . . . . 195

